

NOTE
A l'attention du Président

Affaire suivie par Pierre-Julien BAVENT

Objet : ECOPARC 4, séquence ERC et détail des mesures de compensation collective agricole

L'Agglomération Seine Eure mène depuis de nombreuses années des actions partenariales avec le monde agricole. Cependant, elle ne dispose pas d'une compétence agricole administrée par une commission dédiée. Pour autant, elle est consciente des enjeux que représente cette activité économique sur son territoire. C'est pourquoi l'Agglomération a missionné son Conseil de Développement Durable pour mettre en place une politique agricole locale. Le travail engagé s'est déjà concrétisé par des actions comme, par exemple, un plan de circulation des engins agricoles qui permet de prendre en compte et faciliter les déplacements de convois agricoles dans les nouveaux aménagements routiers.

Concernant l'aménagement d'Ecoparc 4, l'Agglomération met tout en œuvre pour respecter ses obligations et continuer son travail de coopération avec le monde agricole comme détaillé ci-après.

1. Mesures d'évitement

Compte-tenu de la nature du projet, aucune mesure d'évitement n'a été envisagée.

2. Mesures de réduction

Suite à la première proposition d'aménagement, une mesure de réduction de la consommation de l'espace agricole a été discutée et validée avec les exploitants concernés. Une bande de 50m de largeur, le long de l'autoroute A13, sera traitée en pré-verger et sera exploitée par des agriculteurs.

Concernant le paysage, un recul a été opéré par rapport aux boisements existants, le maintien du boisement central a été validé et une coulée verte sous la ligne haute tension sera maintenue avec l'interdiction d'y construire.

3. Mesures de compensation agricole

3.1 Compensations individuelles

Le projet entrainera l'arrêt des activités agricoles préexistantes. Les indemnités individuelles (financières ou parcellaires) seront définies lors de la procédure de DUP. Un protocole, publié en 2015, précise la nature des indemnités. Une indemnité « principale » basée sur la marge brute et l'emprise est calculée pour 6 ans. Une indemnité « supplémentaire » pourrait être versée selon l'existence d'un bail de longue durée, d'une éventuelle indemnité de fumure et arrières de fumures, allongement de parcours ou pour tout autre préjudice défini au cas par cas.

3.2 Compensations collectives

3.2.1 Création d'outils économiques

- Création d'un outil de transformation pour la filière légumes : Implantation d'une **Légumerie bio** dans un espace de 1 000m² disponible dans le bâtiment des Hauts Prés. La création de cet outil, maillon essentiel dans la filière entre le producteur et le consommateur, repose sur 3 lignes de transformation. Une pour la 1^{ère} gamme (lavés, triés), une pour la 4^{ème} gamme (prêt à l'emploi) et une dernière pour la 5^{ème} gamme (cuits, ensachés). L'exploitant retenu pourra bénéficier de la reconnaissance nationale de l'opération des Hauts Prés, site pilote Eau et Bio de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique. **L'investissement, estimé à 600 000€ HT, bénéficiera immédiatement aux producteurs du territoire par la structuration d'un débouché local vers les collectivités et industriels.**
- Création d'un **local de vente en circuits courts à Amfreville-sur-Iton**. Cette opération a pour but de structurer géographiquement les points de vente en circuits courts sur l'ensemble du territoire. Située au sud du territoire Seine-Eure, cette commune bénéficie d'un axe de passage fréquenté et d'un bâtiment appartenant à l'Agglomération. En partenariat avec la commune et reposant sur l'installation récente de producteurs dans la vallée de l'Iton, l'Agglomération a validé le projet de réhabilitation de ce bâtiment en « magasin de producteurs locaux ». **Investissement programmé et validé de 80 000€ HT.**
- **Aménagement de nouvelles surfaces agricoles au Château de Gaillon**. Le château de Gaillon est un trésor architectural et patrimonial. Il constitue un véritable levier de développement de la commune et plus largement du tissu touristique et économique local notamment avec la conservation de ses jardins bas situés en centre bourg. Dans le cadre d'une opération de requalification globale du site, la réhabilitation des jardins bas en zone de maraichage est programmée. D'environ 5ha, la surface disponible permettra l'installation d'au moins une structure maraichère et favorisera le développement d'une agriculture de proximité. **Les investissements prévus, réseau d'irrigation, serres, local de stockage, sont estimés à environ 350.000€ HT.**

3.2.2 Innovation et renforcement de l'outil productif

- **Développement des énergies renouvelables en lien avec le monde agricole**. L'accompagnement de groupes d'agriculteurs est une ambition de l'Agglo afin de tendre vers une autonomie énergétique. Une démarche partenariale a déjà été engagée concernant le projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune d'Alizay. Des groupes de travail, co-animés avec la chambre d'Agriculture et des études préalables ont déjà eu lieu. La proposition de l'Agglo est de participer à la gouvernance d'un tel projet en s'impliquant à hauteur de 30% du capital social (186 000€) pour soutenir les industriels et les exploitants agricoles liés au projet. Pour les opérations à venir, l'objectif est de participer financièrement au développement de la filière sur des aspects innovants (remise en herbe de parcelles,

acquisition de matériel agricole spécifique, ...). **Enveloppe prévisionnelle 300 000€ HT** dont les 186 000 de participation au capital du projet d'Alizay.

- Favoriser l'émergence d'une filière de légumes de plein champ. En partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, et dans le cadre des actions agricoles du Pôle Métropolitain, les 2 EPCI vont lancer une démarche visant à quantifier l'offre et la demande en légumes de pleins champ pour **structurer une filière « légumes de plein champ bio »**. Cette action s'articulera avec les opérations « Légumerie » et « Le Bio dans les cantines » pour répondre à la Loi Egalim qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'intérêt de se lancer dans cette démarche est d'apporter de la diversification dans les assolements des céréaliers du territoire et d'améliorer leur marge brute par unité de surface cultivée. **Le budget global de l'opération est de 150 000€ dont un tiers (50 000 € HT) sera à la charge de l'Agglo Seine-Eure.**
- Structuration **d'une filière Miscanthus**. Le projet FilMI se présente comme une démarche d'étude de faisabilité devant mettre en évidence le potentiel de développement industriel de la filière miscanthus, sur le territoire stratégique de la vallée de la Seine. L'Agglo est ciblée comme territoire de développement de cette filière. Les espaces de production prévus pour cette démarche sont les anciens sites et friches industrielles. L'économie de la filière pourra reposer sur la présence d'industriels existants et permettre leur diversification (coopératives agricoles céréalières ou de filière textile lin). **Budget non évalué à ce stade.**
- Vers une alimentation plus saine. **Le Bio dans les cantines**. Cette opération se base sur l'accompagnement des communes à intégrer des produits bio et locaux dans les assiettes des enfants et des anciens (crèches, écoles, résidences de personnes âgées). Un programme annuel de formations et de rencontres techniques entre professionnels de la restauration collective est animé par l'Association Bio en Normandie via une convention avec l'Agglo. In fine, l'objectif de la démarche est d'accroître la part de produits bio et locaux dans les repas et de créer un débouché local et valorisant pour les exploitations du territoire Seine Eure. **Budget programmé et validé 70 000€ HT.**
- Structuration des circuits courts. **Le réseau « Achetons local en Seine-Eure »** a pour but de renforcer l'attractivité commerciale des commerces de proximité tout en facilitant la recherche de débouchés pour les producteurs du territoire. Ce réseau répond aux besoins des consommateurs d'aller vers plus de produits locaux. Ce phénomène s'est exacerbé pendant la crise sanitaire du printemps 2020 et la structuration de ce réseau est une brique dans la construction d'un territoire alimentaire résilient. Construite en coopération avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, cette démarche a vocation à perdurer et se développer dans les années à venir. **Budget alloué sur 3 ans 45 000€ HT.**
- **Accompagner la résilience des systèmes agricoles et l'adaptation au changement climatique**. L'objectif est de réaliser des diagnostics à la ferme afin de sensibiliser les agriculteurs aux problématiques du changement climatique et améliorer la résilience de leurs exploitations. La gestion de l'eau, l'aménagement du territoire et l'évolution des pratiques et des productions y seront plus particulièrement abordés. L'accompagnement de l'opération se fera avec un partenaire extérieur (Chambre d'Agriculture, Bureau d'études,...) pour la

réalisation des audits. **Budget prévisionnel 90 000€ HT sur 3ans.**

3.2.3 Animation et pédagogie

- **Animation territoriale.** Les différents projets agricoles de l'Agglo sont portés en régie par des salariés de plusieurs directions. Cumulées, les heures dédiées à la pérennisation d'une agriculture locale de qualité, correspondent à 1 ETP (0,5 ETP à la direction du Cycle de l'eau, 0,25 ETP à la direction des Transitions et 0,25 ETP à la direction du Développement Economique). **Le budget en moyens humains est de 150 000€ sur 3 ans** (base 50 000€/an/ETP).
- **Animations pédagogiques.** Chaque année, l'Agglomération accompagne les écoles de son territoire en participant financièrement à la prise en charge du cout des animations proposées sur le site des Hauts Prés. Maraichage, apiculture, cours de cuisine et connaissance de l'Agriculture biologique sont au programme des visites organisées par des professionnels présents sur le site. L'ensemble de ces animations permet une meilleure connaissance du monde agricole, de ses contraintes et de son rôle sur l'environnement local. **Budget validé pour les 3 prochaines années 24 000€.**
- **Animation grand public.** Afin de promouvoir l'agriculture et le travail des agriculteurs, l'Agglomération organise tous les ans une porte ouverte nommée « **Samedi au Vert** » sur le site des Hauts Prés. Marché de producteurs, stands agricoles ou encore débats sont organisés dans un environnement festif. De 500 personnes la première année à 700 en 2019, cet évènement qui se tient chaque début de septembre est inscrit dans le paysage local depuis 4 ans. **Budget validé pour les 3 prochaines années 21 000€ HT.**

4. Conclusion et perspectives

L'ensemble des mesures de compensation collective agricole représente un volume financier de 1 780 000€ qui est supérieur au montant de l'indemnisation calculée pour la surface d'emprise du projet d'aménagement objet de cette note. Ces opérations seront mise en œuvre à moyen terme dans le cadre de la programmation financière pluriannuelle de l'Agglo.

Toutes ces opérations auront un impact immédiat sur l'économie agricole locale car elles permettront une meilleure structuration de la production et une adaptation rapide des pratiques attendues par les citoyens. De plus, elles serviront de catalyseur à la dynamique engagée en Seine Eure depuis plusieurs années.